



REGION
CHAMPAGNE ARDENNE

Michèle LEFLON

Vice Présidente,

Chargée de la formation professionnelle,
De l'insertion et de l'accès à l'emploi

Permanence

12, rue Jacquemart
Templeux
08000 Charleville Mézières
☎ 03 24 56 40 43
06 08 93 84 93
📠 03 24 59 34 59
michele.leflon@orange.fr

Charleville Mézières le 19 mars 2008

Monsieur le Président
Conseil Régional
5, rue de Jéricho
51000 Chalons en Champagne

Monsieur le Président,

C'est par les salariés de Lenoir et Mernier/LCAB que j'ai appris le contenu du communiqué que Philippe Vuilque et toi-même ont co signé avec Benoit Huré et Christine Lagarde.

Ceci appelle de ma part quelques commentaires :

- sur la forme : ta directrice de cabinet connaissait mon intérêt pour ce dossier. J'aurais aimé en être avertie, voire consultée !

- sur le contenu : je ne comprends pas comment Philippe et toi pouvez cautionner C. Lagarde. Il était cocasse de voir la droite s'entre-déchirer, entre l'électron libre belge, le nouveau conseiller général qui défendait dans ses mails samedi un dispositif analogue à celui des Thomé Génot et la position officielle du gouvernement représentée par la préfecture des Ardennes. Vous êtes intervenus dans ce choix en faisant celui de la fermeture du dialogue, en validant le refus de nomination d'un médiateur.

La position du conseil régional est connue de tous, celle du respect de ses compétences et des décisions votées dans le cadre du dispositif MUTAREV. Le travail nécessaire pour que concrètement les dispositions votées servent également à des bénéficiaires du CTP a été entrepris.

Il ne nous appartient pas de valider la position du conseil général, même si nous pouvons penser qu'il est plus important que l'argent des contribuables ardennais soit dépensé dans des mesures plus structurelles pour l'économie ardennaise que dans un dispositif type Thomé Génot (et le parallélisme de forme entre conseil général et conseil régional dans le dispositif Thomé Génot était une absurdité : tu sais très bien ce que chaque contribuable

ardennais donne au département et ce qu'il donne à la région ; ce n'est pas la même chose, donc cela ne peut pas être la même chose dans les dépenses !)

L'Etat doit faire preuve de solidarité vis à vis d'un département en difficulté économique. C'est à lui d'en trouver la forme.

Enfin, ce communiqué est aussi une fin de négociation avec l'UIMM. Or la mise en place d'une véritable sécurité d'emploi ne passera que par une responsabilité collective des entreprises d'une branche ou d'un bassin d'emploi pour garantir cette sécurité.

Il serait d'ailleurs intéressant d'interroger la préfecture sur le devenir du fond de revitalisation alimenté par des entreprises comme Glaverbel.

Un médiateur pourrait être nommé sans que cela ne signifie l'octroi d'une prime extralégale. Cela serait au moins la reconnaissance des difficultés dans lesquelles se trouvent ces salariés, de par la faute d'un patron voyou, et de la nécessité de solutions.

Les négociations avaient repris lundi à Bogny sur Meuse. Je n'admets pas que le conseil régional, par ton soutien à C. Lagarde, soit un des éléments de fin de négociation. Le refus de discuter est inacceptable.

Cordialement

Michèle Leflon